

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 février à 18h, se sont réunis en séance publique à l'hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territorial de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 20 février 2017 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : 45

Madame AMARIR Fatima, Madame ANZAGH Sémia, Madame BACHA Fatiha, Monsieur BENEDIC Fabien, Madame COLIN Chantal, Madame LE NAGARD Marie-France, Monsieur MOTHRON Georges, Monsieur PERICAT Xavier, Monsieur SAVRY Gilles, Monsieur AESCHLIMANN Manuel, Madame AESCHLIMANN Marie-Do (arrivée en cours de séance), Madame CHRIQUI-MENGEOT Rita, Monsieur FANIER Basile (arrivé en cours de séance), Monsieur JEHANIN Romain, Monsieur JUSTICE Éric, Monsieur LAM Thomas, Monsieur MANCIPOZ André, Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire, Madame MEYNARD Sylvie, Madame PARRENIN Lara, Monsieur BOULDOIRES Benoît, Madame JAUFFRET Anne-Christine, Madame MARIAUD Sylvie, Monsieur REVILLON Yves, Monsieur VINCENT Henri, Monsieur ALLAMELLOU Manuel, Monsieur COCHEPAIN Stéphane, Monsieur GARNIER Jean-Pierre, Madame HADRI Nadoi, Monsieur MERCIER Luc, Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur PINARD Patrice, Monsieur BOUCHOUICHA Yahia, Monsieur CHAKER Rachid (arrivé en cours de séance), Madame FRONTIGNY Nadia (arrivée en cours de séance), Monsieur MOME Michel, Monsieur ABSSI Chaouki, Monsieur BOULORD Grégory, Monsieur HOURSON Marc, Monsieur LECLERC Patrice, Madame TOUMI Défia, Monsieur BOULANGER Alain-Bernard, Madame LORIAUX Christine, Monsieur MAAZOUZI Mohamed, Monsieur PELAIN Pascal.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE A PARTIR DE LA DELIBERATION N° 2017/S02/005 : 4

Madame AESCHLIMANN Marie-Do arrivée à 18h29 ; Monsieur FANIER Basile arrivé à 18h29 ; Monsieur CHAKER Rachid arrivé à 18h26 ; Madame FRONTIGNY Nadia arrivée à 18h26.

POUVOIRS DONNÉS: 23

Monsieur CAMILLERI Mickaël représenté par Madame LE NAGARD Marie-France, Madame CHARAIX Céline représentée par Madame AMARIR Fatima, Monsieur CLAVEL Benoît représenté par Madame VUILLEMIN Anne-Sophie, Monsieur DEBEAUD Franck représenté par Madame BACHA Fatiha, Monsieur DOUCET Philippe représenté par Madame COLIN Chantal, Monsieur EL HADDAD Khaled représenté par Monsieur MOTHRON Georges, Madame KARCHER Renée représentée par Monsieur BENEDIC Fabien, Madame MERGY Aurélie représentée par Monsieur SAVRY Gilles, Madame RAIB Naïma représentée par Monsieur PERICAT Xavier, Madame CAZABAN Julie représentée par Madame MENARD Sylvie, Monsieur DE PINS Antoine représenté par Monsieur JUSTICE Eric, Madame FISCHER Josiane représentée par Madame MAYOLY-FLORENTIN Claire, Monsieur MARE Guillaume représenté par Monsieur LAM Thomas, Madame DELACROIX Agnès représentée par Monsieur GARNIER Jean-Pierre, Madame LAUER Evelyne représentée par Monsieur PINARD Patrice, Madame LE MOAL Alice représentée par Monsieur MUZEAU Rémi, Monsieur BACHELAY Alexis représenté par Monsieur ALLAMELLOU Manuel, Monsieur BOLUFER Jean-Paul représenté par Monsieur CHAKER Rachid, Madame DELATTRE Amélie représentée par Madame FRONTIGNY Nadia, Madame GOUETA Nicole représentée par Monsieur AESCHLIMANN Manuel, Monsieur PIQUE Yves représenté par Monsieur MOME Michel, Madame SOW Fatoumata représentée par Monsieur JEHANIN Romain, Madame PEREZ Anne-Laure représentée par Monsieur HOURSON Marc.

ABSENTS : 12

Monsieur METEZEAU Philippe, Madame VUILLEMIN Anne-Sophie, Madame MERIC Delphine, Madame IDRI-BAYOL Samia, Madame BOURDU Anne, Madame COBLENTZ Caroline, Madame LEGHMARA Leïla, Monsieur METIAS Samuel, Monsieur PERROTEL Sébastien, Madame VALLEE Marie-Lise, Madame LENOIR Laurence, Madame MOUADDINE Nadia.

Monsieur Mohamed MAAZOUZI est désigné comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

DELIBERATION N° 2017/S02/005

Transmission & Affichage le : 1^{er} mars 2017

Le Président,
Alain Bernard BOULANGER



Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20170228-D-EPT-S02-005-
DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

BOUCLE NORD DE SEINE

Séance du Conseil de Territoire

du 28 février 2017

Délibération : 2017/S02/005

Objet : Débat sur le rapport portant sur les orientations budgétaires de l'établissement public territorial - Année 2017.

Le 28 février 2017, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de M. Alain-Bernard BOULANGER, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres représentés : 23

Monsieur Mohamed MAAZOUZI a été désigné secrétaire de séance ;

EXPOSÉ

Considérant que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n^o 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, le Président présente au Conseil de Territoire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, ce débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi n^o 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Accusé de réception en préfecture 092-219200367-20170228-D-EPT-S02-005- DE Date de télétransmission : 01/03/2017 Date de réception préfecture : 01/03/2017

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2017,

Après en avoir débattu.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017 de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine présenté par Monsieur le Président.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement pour 2017

Fait et délibéré ce jour,
Pour extrait conforme,
Le Président du Territoire
Boucle Nord de Seine



Alain-Bernard BOULANGER
Officier de la Légion d'Honneur